Formation spécialisée du CSAL 31 du 9 octobre 2026

Mise en œuvre locale des lignes directrices relatives aux missions des PCE : création du pôle départemental d'expertise et du pôle départemental de programmation et de CSP des professionnels

Toulouse, le 16 octobre 2026

Scission des PCE : à quoi bon ?

Après une présentation lors du CSAL du 1er octobre 2026, la mise en œuvre des lignes directrices relatives aux missions des PCE a été présentée en Formation Spécialisée (FS).

Au travers de cette réforme (énième contre-réforme) l'administration affiche sereinement un double objectif : «professionnaliser la mission de programmation» et «renforcer la mission d'expertise».

La lecture du dossier de présentation que nous a remis l'administration, ne nous permet pas de partager cet optimisme.



En effet, suite aux réunions organisées avec la direction entre fin août et début octobre 2026, le ressenti des agents est clairement négatif.

Les craintes sont en effet claires et oh combien légitimes notamment concernant le pôle d'expertise qui rappelons-le, doit être rattaché au SIE de Toulouse-Rangueil :

- « sous-dimensionnement du service qui ne permettra pas de faire face à la charge de travail »
Ce pôle sera doté de 10 agents (5B et 5A) ainsi que d'un(e) A+ qui sera de fait adjoint(e) de la responsable du SIE.

- « manque d'intérêt », pour ne pas dire manque « **d'attractivité** ».
Mais si rappelez-vous, l'attractivité, ce « vain » mot qui fait l'objet d'un plan et qui a même son référent dans chaque direction ! Mais de la théorie à la pratique…
Plus précisément, les agents redoutent la mise en place d'un travail de masse, répétitif et qui de leur propre aveu pourrait être préjudiciable au pôle de programmation par une perte d'information.
La CGT Finances Publiques 31 ne peut qu'appuyer ces craintes et dénoncera à chaque fois les risques psycho-sociaux engendrés par « l'industrialisation » des missions (perte de sens, mal-être des agents...)

A ce manque d'intérêt, les agents s'interrogent sur l'opportunité d'un rattachement de leur mission à un SIE.
La mission risquerait à moyen terme d'être « banalisée » et ne plus être « prioritaire ».
Nous ne pouvons hélas que partager ce constat !!!

Loin de se contenter d'un document tout fait par l'administration, nos élus ont également discuté avec certains agents et ont recueilli d'autres griefs que nous avons portés lors de l'instance :

Il en ressort qu'il y a un manque de vision claire sur les missions qui seront confiées à chacun des pôles.



Ce flou ajoute une difficulté au positionnement des agents.

La CGT Finances Publiques 31 demande qu'une communication précise soit faite au plus vite aux agents

En effet, il n'est déjà pas aisé de faire un choix géographique, suivre une mission, et potentiellement devoir changer de site entraînant des conséquences en matière de qualité de vie et de coût.
Certes pour la direction, il n'y a pas de problème : les sites de Rangueil et du Mirail ne sont « *qu'à peine* » à deux sorties de périphérique... Chiche ! Donnons rendez-vous aux heures de pointe matin et soir !

En outre, lors de l'instance, la DRFIP a rappelé qu'il n'y aurait pas d'autorisation de travail à distance pour le pôle se situant sur l'autre site afin de « *préserver le collectif de travail* » et de « faciliter le management ».
En clair, pas de travail à distance du Mirail pour le pôle d'expertise ni de travail à distance de Rangueil pour le pôle de programmation.
Le télétravail lui, n'est pas remis en cause.

Autre point d'inquiétude, la période de mise en route des pôles.
Selon les collègues avec qui nous avons discuté, il ressort une réelle crainte de fuite importante de sachants vers d'autres métiers de la DGFIP (certains(es) ayant d'ailleurs déjà mutés(es) « par anticipation » au 1er septembre 2026).
Pour celles et ceux qui resteraient, le temps de formation des nouveaux (ainsi que les absences liées aux parcours de formation dus aux nouveaux agents) risquerait de mettre à mal le démarrage des services en cumulant des retards difficilement rattrapables.
Sur ce sujet, la CGT Finances Publiques a revendiqué notamment pour les cadres A, soumis aux postes à profil, qu'il n'y ait aucun blocage pour les collègues voulant muter.

Enfin, un dernier point a été évoqué à la demande des agents afin de les aider à faire leur choix : la possibilité de visiter le site sur lequel l'agent ne travaille pas actuellement.
La direction a répondu favorablement à cette demande.
Ainsi, chaque agent qui le demandera, pourra, en accord avec son chef de service, se rendre sur l'autre site afin de se rendre compte de son potentiel environnement de travail.
N'hésitez pas à faire remonter à vos élus CGT toute difficulté d'application de cette disposition.

Pour conclure, comme nous l'avons écrit dans le titre : à quoi bon ?

A quoi bon vouloir « casser » un dispositif qui aujourd'hui fonctionne et satisfait les agents ?
A quoi bon continuer à outrance la spécialisation des missions au risque de dégrader les conditions de travail ?
A quoi bon dégrader la qualité de vie des collègues qui ont trouvé un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ?

Bref, n'y trouvant aucune cohérence, la CGT Finances Publiques 31 a, après avoir voté contre lors du CSA du 1er octobre 2026, à nouveau rappeler son opposition à cette réforme.

Vos représentant·es CGT CSAL en Formation spécialisée
Stéphane Boy, Nathalie Crozet, Julien Maurel, Estelle Mollo-Gene
Géraldine Poinot-Rera et Jean-Marc Servel

